



N° 2025-08

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de vérification réglementaire pour 2 ascenseurs (Mairie et Ecole élémentaire) et les 3 aires de jeux (Rue Verte, Rue des Myosotis, Grande Rue) avec DEKRA-Agence IDF Ouest, Bâtiment Cérianthe 1, 21-23 rue Petit Albi, CS48261, 95801 CERGY SAINT CHRISTOPHE, à compter du 11 février 2025, pour une durée de 3 ans, selon un montant de 1 560 € HT.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 24/3/2025

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de diffusion : 25 mars 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.*